

Réf: Dossier N° 112753

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « AGN-TEC SARL UNIPERSONNELLE »

Siège social Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO BAOULE 1ère extension, en face pharmacie abobo Belleville., Lot 421, Ilot 33

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/06/2022, et enregistrés au CEPICI le 07/06/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGN-TEC SARL UNIPERSONNELLE »

Objet : La Chaudronnerie, La Soudure, La Mécanique, La tuyauterie, Le Montage, L'Electricité, Les Travaux de Bâtiments, La Réalisation de plans industriels, La distribution de systèmes de protection électronique, La maintenance informatique, L'import-export.

La participation dans toutes les entreprises similaires.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'un des objets ci-dessus définis ainsi qu'à tout objet similaire ou connexe et susceptible d'en faciliter l'application ou le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers.

#### ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL:

L'emprunt de toutes sommes, et en garantie, l'affectation hypothécaire ou le nantissement de tout ou partie des biens sociaux. La prise de participation dans toutes sociétés existantes ou à créer. Et généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO BAOULE 1ère extension, en face pharmacie abobo Belleville., Lot 421, Ilot 33

Dirigeant(s) : M DIBY AGNERO DESIRE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-06000 du 06/07/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°30050/GTCA/RC/2022 du 06/07/2022

